



À Santa Margarida de Montbui, le 1er octobre 2025

CERTIFICAT D'ALLERGÈNE DU RÈGLEMENT (UE) N° 1169/2011

Les substances allergisantes visées à l'annexe II du règlement (UE) n° 1169/2011 ne sont pas utilisées comme matières premières dans la fabrication de nos cartons.

Ces substances sont les suivantes : crustacés, œufs, poissons, arachides, soja, noix, céleri, moutarde, graines de sésame, anhydride sulfureux et sulfites, ainsi que lupin et mollusques.

Dans le cas de l'amidon de blé et d'orge destiné à la production de carton, la teneur en gluten est gélatinisée au cours du processus de production.

Cordialement,


ONDULADOS CARMÉ, S.L. - CIF: B08194417
C/ Plata, s/n - Polígono Industrial Pans de la Tossa
08710 Santa Margarida de Montbui - Bcn - T. 93 808 04 30

Directeur général
Toni Vila Carqués